



PROCES VERBAL

PREMIERE SEANCE ENAC / ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Jeudi 11 octobre 2001 - 14h00 à 17h00 - salle GC/C30

Présents ENAC :

MM	Prof. Laurent Vulliet, doyen désigné ENAC
	Jean-Michel Giovannoni, adjoint du doyen ENAC
Mme	Irma Cilacian, adjointe du Chef du DA

Présents associations professionnelles :

Mme	Marie-France RAVEL, ULP-ASPAN
MM	Lorenz BRÄKER, SIA - Groupe professionnel des architectes
	Jean-Claude CHEVILLAT, SIA
	Joseph FRUND, SSMAF et groupe de contact DGR
	Jacques GROSS, Interassar Vaud
	Eric GYSIN, SIA - Section Vaud
	Jean-Marc HILFIKER, ASEP
	Jean-François JATON, CH-AGRID
	Raymond LAFITTE, IHA et CIGB
	Olivier LATELTIN, AGN - SFIG
	Nicolas METTAN, CEAT
	MichelMINGARD, SZS
	Eric MOSIMANN, SIA
	Guy REYFER, VSA
	Rolf STUDER, Association suisse pour le génie biologique
	Bernard WOEFFRAY, CORAT
	Jean-Louis ZEERLEDER, REG
	Bernard ZURBRUCHEN, FAS, Section Suisse, p.o. FAS, Suisse

Ordre du jour :

1. Bienvenue, objectifs de la réunion
 2. Présentation des participants
 3. La nouvelle faculté ENAC
 4. Rôle des associations
 5. Organisations et prochaines séances
 6. Divers
-

1. Bienvenue, objectifs de la réunion

Le prof. L. Vulliet souhaite la bienvenue aux participants et présente les points inscrits à l'ordre du jour. Cette réunion aura pour objectif de faire connaissance les uns avec les autres, de se présenter, d'informer et d'entendre les associations professionnelles des réformes en cours à l'EPFL, et de définir une stratégie d'organisation/d'intervention des associations dans la mise en place et fonctionnement future de la Faculté ENAC.

2. Présentation des participants

Chacun des représentants d'associations se présente. Une liste précise sera établie sur cette base (voir liste annexée)

3. La nouvelle faculté ENAC

Le prof. L. Vulliet présente la nouvelle et future Faculté ENAC. Une copie du document de présentation sera envoyé aux participants en même temps que le PV de la séance (voir annexe 2).

Remarques des représentants d'association :

- Collaboration entre les associations professionnelles et la Faculté ENAC.
Sur les indications données par le prof. L. Vulliet concernant l'organisation future et les délais de mise en place de la Faculté ENAC, les présents doutent de l'importance que l'on veut bien leur accorder. Il leur semble que tout a déjà été pensé et préparé. Or, pour le prof. L. Vulliet une collaboration avec les associations est utile et nécessaire par exemple au niveau de l'introduction des nouveaux plans d'études prévue pour la rentrée académique 2003. La mise en place des nouvelles filières de formation a besoin de l'appui et de l'approbation des associations professionnelles. La formation à l'Ecole doit répondre à un contrat social
- Projeter ensemble.
Cette notion est approuvée et encouragée par les présents. Actuellement, le dialogue entre spécialistes est souvent problématique. Les solutions qui découlent d'une collaboration entre ingénieur et architecte ne sont pas toujours optimales. La Faculté ENAC permettrait de renforcer le dialogue. Tous approuvent le travail de collaboration entre spécialistes concernés et cela au niveau de la formation même des futurs ingénieurs et architectes.
- Augmenter la connaissance
La question du temps nécessaire pour une formation plus complète est soulevée. Ne va-t-on pas favoriser la transdisciplinarité au dépend de la formation spécifique ? De plus, si l'Ecole favorise la formation postgrade, n'y aura-t-il pas un désintérêt pour la formation de base ? Pour le prof. L. Vulliet, il est possible d'accroître la connaissance sans pour autant augmenter le temps des études. Jusqu'à aujourd'hui, pour acquérir une spécialisation, il fallait accumuler les formations. Ici, la possibilité d'avoir un diplôme "majeur" (spécifiques à la formation) avec une option, que l'on appellera "mineurs", permet et favorise cette transdisciplinarité. De plus, pour une plus grande fluidité et flexibilité dans le plan d'études, la séparation 1^e et 2^e cycle sera cassée.
- La Convention de Bologne : la position du Conseil des EPF, des deux Ecoles polytechniques à cette Convention.
Nous savons que la convention a été signée et ratifiée par la Suisse. Le prof. L. Vulliet informe que l'Ecole est d'accord sur le principe de Bac +3 et Bac +5, à condition que les étudiants ne soient des professionnels sur le marché qu'après un Bac +5. Il y a une différence de vision avec Zürich : ils revoient leur plan d'études pour pouvoir former des mini-professionnels après un Bac +3.

4. Rôle des associations

Les associations professionnelles seront les partenaires de la Faculté. Dans un premier temps, les présents continueront à se réunir en séance plénière. Par la suite, des délégués/représentants seront désignés parmi les associations pour faciliter le dialogue. Ils seront informés au fur et à mesure de la mise en place de la nouvelle structure de faculté. Ils auront un regard sur les activités et aideront à la mise en place de la stratégie de la Faculté

5. Organisations et prochaines séances

6. Divers